



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUYANE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R03-2019-192

PUBLIÉ LE 1 OCTOBRE 2019

Sommaire

DRL

R03-2019-10-01-004 - Arrêté de suppléance (1 page)

Page 3

DRL

R03-2019-10-01-004

Arrêté de suppléance



LE PREFET DE LA REGION GUYANE

SECRETARIAT GENERAL

Direction de la réglementation
et de la légalité

Bureau des affaires juridiques
et documentaires

ARRÊTÉ du 01 OCT. 2019 portant désignation de suppléance

Le Préfet de la région Guyane,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 84 qui stipule « *dans les régions d'outre-mer, en cas d'absence ou d'empêchement du préfet de région, lorsque ce dernier ne désigne pas par arrêté le secrétaire général de la préfecture ou un des sous-préfets en fonction dans la collectivité pour assurer sa suppléance, celle-ci est exercée de droit par le secrétaire général pour les affaires régionales. En cas de vacance momentanée du poste de préfet de région, le secrétaire général pour les affaires régionales assure l'intérim* » ;

VU l'arrêté préfectoral R03 2017-01-26-001 du 26 janvier 2017 portant organisation de la préfecture de la Guyane à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Marc DEL GRANDE, sous-préfet hors classe, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

VU le décret du 24 juillet 2019 relatif à la nomination de M. Paul-Marie CLAUDON, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;

VU l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la nomination de M. Philippe LOOS, sous-préfet hors classe, secrétaire général pour les affaires régionales (SGAR) de la Guyane ;

SUR ordre du préfet :

ARRETE

Article unique : A compter du mardi 1^{er} octobre 2019 et jusqu'au samedi 5 octobre 2019 inclus, M. Philippe LOOS est désigné suppléant du préfet de la région et de département.

Le préfet,

Marc DEL GRANDE